

L'an deux mille vingt et le Sept Décembre à 20 Heures 30, dans la salle Communale, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Jacques LAGARDERE, Maire.
La convocation était du 24 Novembre 2020.

PRESENTS : ANTOINE Véronique, BERNARD Catherine, CLOCHER Romain, DUCASSE Valérie, DUCOS Didier, GARBUIO François, JOUBERT Estelle, LAFARGUE Christophe, TORREGARAY Alice.

EXCUSES : LESPES Jean-Luc,

Secrétaire de séance : M. GARBUIO François

Chaque Conseiller a reçu le compte rendu de la dernière réunion en date du 05 Octobre 2020, Monsieur Le Maire demande si des observations sont formulées par rapport à ce compte rendu. Aucune observation n'étant observée, le compte rendu est approuvé par les membres présents.

-001- TRAVAUX ET EQUIPEMENTS COMMUNAUX :

REALISATIONS 2020 :

CLOCHER EGLISE : Les travaux relatifs aux devis acceptés, soit ceux de la fin de l'extérieur et ceux du crépi intérieur du clocher, sont terminés.

CHAUFFAGE LOGEMENT ET MAIRIE : Les travaux de mise en place du chauffage sont réalisés, la porte de la Mairie a été changée.

Monsieur Le Maire souligne l'importance des fonds départementaux du FDAEC, de 8 000 € qui nous ont permis de conduire ce programme cette année.

ACCESSIBILITE MAIRIE ET SALLE : Seuls les travaux d'électricité sont réalisés, restent les travaux de maçonnerie.

AUTRES POINTS : Pour le raccord de plâtre à l'intérieur de L'Eglise, Catherine BERNARD annonce avoir rendez-vous avec un plâtrier. En ce qui concerne les socles pour la mise en place des tables et de jeux, il convient de décider des emplacements définitifs. Les Tables et les jeux viennent d'être livrés.

PROJETS 2021 :

EGLISE : Catherine BERNARD, travaille sur le remplacement des pierres de taille, qui forment les créneaux en haut du clocher, elle attend des devis.

CONSTRUCTION AUVENT : Catherine BERNARD s'occupe du dossier, les devis sont demandés pour être examinés en Janvier.

DEFIBRILATEUR : Il est décidé d'avancer, Didier DUCOS doit travailler pour négocier sur la maintenance et les critères pour choisir entre une location ou un achat. Il vient de recevoir une nouvelle qui lui paraît intéressante.

EMBELLISSEMENT BOURG : Jean-Luc LESPES, qui est absent ce soir, a rencontré un professionnel pour évoquer le projet. Le Conseil Municipal souhaite enlever les arbustes devant la Mairie qui sont trop envahissants, ils seront replantés sur le terrain, l'arbre qui est trop contre le bâtiment sera également supprimé. Une séparation entre le parking et la route doit être matérialisée.

PROJET DE CERCLE : Il est décidé de recevoir Gironde Ressources et les autres services afin de connaître les possibilités offertes et ensuite réunir à nouveau les associations pour présenter le projet éventuel.

Monsieur Le Maire a rencontré le propriétaire d'un immeuble, situé dans le bourg, qui pourrait être utilisé pour le projet de cercle ou peut-être à d'autres fins comme des logements locatifs. Il conviendra d'approfondir la discussion et essayer de trouver soit un porteur de projet, soit un organisme qui aide la commune dans le cas où cette dernière devient acquéreur. Pour l'heure, Monsieur le Maire indique qu'il en est au stade des premiers échanges, donc il convient de prendre le temps.

Tous ces points seront repris en début d'année pour planifier des travaux mais il conviendra de dégager des priorités.

VOIRIE COMMUNALE :

Fossé au Bourg-Sud : Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de M. GASSER par rapport au fossé du chemin rural, qui n'assure pas l'écoulement des eaux, tout est bouché, il est nécessaire de le curer. Ce fossé devait devenir propriété de la commune suivant un document d'arpentage établi en 2008. Il convient de régulariser cette situation, il en est de même pour la continuité du fossé, parcelle issue de la même division foncière.

Deux devis ont été demandé dans l'urgence à deux entreprises locales, Le choix s'est porté sur l'entreprise ESPUNY qui prévoit de curer le fossé et d'enlever la terre

Convention Cantonnier Intercommunal : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à une réunion en Mairie de Lerm et Musset, la Convention pour la mise à la disposition de la commune de l'agent d'entretien a été renouvelée pour trois ans dans les mêmes conditions. Il effectue 120 Heures par an, soit 9 heures par mois.

Signalisation : Il a été demandé la mise en place d'un panneau de signalisation par les habitants riverains du chemin communal du Bourg-Sud, car les personnes qui souhaitent se rendre à leur domicile ne trouvent pas.

-002- MODIFICATION DU BUDGET n° 2.2020 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice comptable arrive à son terme et qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. Ceci afin de prendre en compte et d'inscrire les dernières notifications de dotations reçues.

Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de modifier le Budget Communal 2020 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

RECETTES:

Cpte 73211 : Attribution de Compensation : + 1 946.00

Cpte 73223 : Fds Péréquation ressources : + 3 340 .00

Cpte 7381 : Taxe additionnelle Droits de Mutation : + 24 883.00

Cpte 74832 : Fds Départemental de Taxe Professionnelle : + 9 569.00

DEPENSES :

Cpte 615221 : Bâtiments Publics : + 39 738.00

Adhésion à Bazas, Culture, Cinéma

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier de l'association Bazas Culture Cinéma qui invite les communes à adhérer et qui présente les avantages de cet espace de diffusion. Le montant de l'adhésion demandé est fixé à 80.00 Après avoir pris connaissance de ces éléments et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- - Décide d'adhérer à l'association Bazas Culture Cinéma à compter de l'exercice 2020
- - Autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion et à verser la cotisation de 80.00 €
- - Précise que les crédits ouverts sur le Budget 2020 au compte 6281 permettent cette dépense.

-003- REGIME INDEMNITAIRE 2021 :

Monsieur Le Maire présente le régime indemnitaire actuellement accordé au Secrétaire de Mairie et propose par rapport au travail fourni de réévaluer ce régime. Il demande au Conseil Municipal de délibérer. Le Conseil Municipal décide de porter le montant de l'enveloppe indemnitaire annuelle à 3 670.00 €.

-004- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Monsieur Le Maire un point par rapport aux différents dossiers en cours.

Aucune information n'a été communiquée par rapport au changement des statuts de la communauté de commune par rapport à l'article concernant la composition du bureau.

ABATTOIR ET RESTAURANT

Les gros dossiers restent les mêmes à savoir l'abattoir et le restaurant du Lac de la Prade. Les subventions d'équilibre sont de 70 000 €uros pour chacun de ces deux budgets annexes. Un organisme indépendant va mener un audit sur le fonctionnement de l'abattoir. La question que l'on se pose : est-ce le rôle d'une communauté de communes de gérer un abattoir ? Si la partie abattoir semble s'équilibrer, la partie salle de découpe appelle des réserves.

DECHETTERIE DE BAZAS :

La communauté de communes va acquérir un terrain situé en face de la déchetterie actuelle, route de Lerm et Musset pour un montant de 20 000 €, le SICTOM va se charger de l'aménagement pour un coût de 100 000. Cela permettra d'avoir plus d'espace et résoudra le problème des véhicules qui attendaient sur la route. Le terrain occupé actuellement va revenir à la CDC.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL :

Certains conseillers ont rencontré, M. PEScina, le chargé en urbanisme de la CDC, lors de sa venue en mairie pour répondre aux différentes questions et permettre aux élus d'appréhender ce dossier, débuté par l'ancienne équipe municipale.

Le cabinet a reçu les communes pour présenter les travaux sur le zonage et commencer à travailler sur les règlements de zone. Monsieur Le Maire fait le point par rapport à cette rencontre.

Au niveau des éléments du Patrimoine, Monsieur Le Maire a rencontré les propriétaires de La Rode, par rapport à la fontaine de la source des anciens thermes. Ils ne souhaitent pas de visite, conformément aux différentes discussions, la commune va demander à inscrire cet élément dans son patrimoine et ce par rapport à son importance dans le nom et l'histoire du village.

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES :

Monsieur Le Maire demande aux conseillers qui ont pris des places dans les commissions intercommunales de faire un bref compte rendu des réunions auxquelles ils ont assisté.

Pour sa part la Commission Finance fonctionne bien et elle est très intéressante, les travaux au sein du Centre Intercommunal d'Action Sociale sont eux aussi très enrichissants et il est satisfait du travail.

Romain CLOCHER, membre de la commission économie, fait état d'une réunion à laquelle il n'a pu assister et qui a mis en place un comité d'aide pour les entreprises.

Romain CLOCHER souhaite être remplacé car il travaille aux heures des réunions.

Après réflexion, Véronique ANTOINE, veut bien aller à la Commission Economie remplacer Romain CLOCHER. La commune informera la Communauté de Communes de ce changement.

Les autres commissions se sont réunies une fois pour la mise en place après les élections.

VOIRIE INTERCOMMUNALE :

Monsieur le Maire donne la liste des travaux qui ont été communiqués à la Communauté de Communes pour 2021 :

- Revêtement et fossés de la Route de « Dubouil » à « Samazeuilh » avec expertise du pont pour tonnage.
- Curage de Fossés lieu-dit « Fuguies »
- Signalisation panneau « Salle communale » et Aire de Pique-nique et Jeux »

Il est évoqué la signalisation du Point culminant de la Gironde à « Samazeuilh »

-005- LES SYNDICATS :

SICTOM :

Lors de la dernière réunion, il a été question de l'association entre Syndicats pour la création d'une usine de traitement pour lutter contre le monopole de Véolia. Le lieu d'implantation serait COURS DE PILE à l'horizon 2023.

Un service de prêt de petits broyeurs au profit des particuliers sous condition de formation va être mis en place. Les collectivités peuvent disposer de broyeurs plus importants mais également avec la formation obligatoire d'un agent ou d'un élu qui devient référent.

La pandémie amène un déficit sur le marché de retraitement des déchets en raison de la fermeture du marché asiatique.

SYNDICAT DES EAUX :

Didier DUCOS et François GARBUIO donnent le compte rendu de la dernière réunion du Syndicat.

Didier DUCOS intervient par rapport au contrat signé avec SUEZ par rapport à sa durée et aux tarifs appliqués aux ménages.

François GARBUIO présente les rapports du Président pour l'Eau Potable et le SPANC de l'exercice 2019. Le Conseil Municipal en prend acte.

ECOLE DE GRIGNOLS :

Valérie DUCASSE donne les derniers compte rendus.

CONSEIL D'ECOLE :

L'effectif est un peu plus important que prévu initialement en Conseil d'Ecole

La crise sanitaire engendre des coûts supplémentaires.

Le SIVOS a donné le budget alloué aux fournitures scolaires, qui pourra être réajusté.

Les Projets de classe ont été présentés.

Pas moins de quatre représentants élus au conseil des Parents d'Elèves sont de
COURS LES BAINS : Estelle JOUBERT, Jennifer DELECH, Benoît DUCASSE et Giovanni SAGE, la commune est donc bien représentée.

COMITE SYNDICAL DU SIVOS :

Un courrier a été adressé suite à l'impossibilité de réunir le comité Syndical pour valider l'achat de matériel de restauration, pour un montant de 12 000 €.

La nouvelle société de restauration sera présente au comité syndical prévu le 16 Décembre 2020.

Les travaux du Local Social sont en cours, cela permettra aux agents d'avoir un vestiaire et un local pour les poses.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

CONTRAT CNP ASSURANCE :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a demandé une proposition d'assurances à CNP assurances, pour la couverture des risques incapacité du personnel pour l'exercice 2021 .Il précise que la prime annuelle afférente à ce contrat englobe les frais de gestion. Le Conseil Municipal examine cette proposition.

Après en avoir délibéré, et à la majorité, le Conseil Municipal décide :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par la Caisse Nationale de Prévoyance pour l'année 2021 ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce contrat.

UTILISATION SALLE SOPHROLOGIE :

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier pour l'utilisation de la salle communale pour des séances de sophrologie. Le Conseil Municipal n'est pas contre le principe. Monsieur Le Maire est chargé de demander des précisions : mode associatif, fréquence, etc

GROUPE ELECTROGENE ET TONDEUSE :

Christophe LAFARGUE annonce qu'il va s'occuper de réviser le matériel notamment le Groupe Electrogène et la tondeuse.

QUOI DE NEUF AU COURS :

Il est décidé de faire une parution uniquement pour les vœux, car il n'est pas possible d'organiser de cérémonie en raison de la pandémie.

Un numéro classique du journal local sera publié un peu plus tard.

La séance est levée à 23 Heures 55.